

Société Amax Limited

—Monsieur le Président, ce n'est certes pas la première fois que j'évoque la question de la société Amax à la Chambre. D'après mes dossiers, la documentation de cette affaire atteint les 50,000 pages. Toutefois, je suis persuadé qu'au moment du vote, tous les députés seront en faveur de la publication de ces documents.

Je n'hésite pas à le croire parce que, s'ils réfléchissent le moins, les députés comme, d'ailleurs, l'ensemble des Canadiens, pourront constater à leur lecture que tous ces documents ont été rédigés avec l'argent des contribuables et qu'ils ont fait l'objet d'une enquête publique, ainsi que l'a déclaré le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané). Ils ont globalement été soumis à l'attention de comité McInerney, en Colombie-Britannique, et ils ont inspiré la décision que les membres de ce comité ont prise l'année dernière concernant la sécurité et l'admissibilité des opérations de la société, bien que dans leur dernier rapport ces derniers aient émis certaines réserves, selon lesquelles, en ce qui concerne ses activités à Kitsault, Amax ne respecterait pas les dispositions du décret dont elle a bénéficié pendant la campagne électorale de 1979.

J'invite fortement tous les députés ici présents et tous ceux qui s'intéressent à cette question à obtenir copie des motions n^{os} 109, 110 et 111 et à examiner les documents qui y sont énumérés pour bien se rendre compte qu'il s'agit effectivement de documents techniques et non pas, comme l'a prétendu le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) en lançant le débat sur cette motion, de mémoires internes à l'intention du cabinet ni de documents interministériels spéciaux qui ne pouvaient être rendus publics pour des raisons particulières—pour la sécurité du pays ou quelque autre motif semblable. Comme ces documents contiennent surtout des données biologiques et océanographiques, il est très important qu'ils soient mis à la disposition des membres de la communauté scientifique, des Nishga et de bien d'autres groupes qui s'intéressent depuis un certain temps à cette question.

Je voudrais préciser les noms de quelques-uns des groupes qui voudraient qu'une enquête publique en bonne et due forme soit instituée et que ces documents soient rendus publics. Je suis sûr que de nombreux députés sont conscients que plusieurs centaines de groupes reconnus au Canada ont réclamé la mise sur pied d'une enquête de ce genre. Tout à l'heure, j'ai déposé 1,300 nouvelles signatures, ce qui porte le nombre des pétitionnaires dont j'ai présenté les signatures à environ 20,000. Par ailleurs, je crois savoir que le cabinet du premier ministre (M. Trudeau) en a reçu à peu près 80,000, ce qui donnerait un total d'environ 100,000.

Ces organismes représenteront très rapidement la moitié de la population canadienne. En voici un simple échantillon: le Syndicat canadien de la fonction publique; la Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique; l'Association néo-démocrate de Prince Rupert; le Conseil du travail de Victoria; le diocèse d'Ottawa de l'Église anglicane du Canada; le caucus du nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique; le Projet Nord; le Conseil des métiers de la construction de la

Colombie-Britannique et du Yukon; la Fraternité nationale des Indiens d'Ottawa; le Conseil tribal de la côte nord; l'Église unie du Canada; la Conférence canadienne des évêques catholiques; l'Église anglicane du Canada, notamment son primat, le révérendissime Edward W. Scott; l'évêque Douglas Hambidge de l'Église anglicane du Canada; le caucus fédéral du NDP; l'Église anglicane du Canada; le Conseil de bande de Port Simpson; le Conseil tribal des Nishga; le Syndicat des travailleurs des télécommunications; l'Association de la côte ouest du droit de l'environnement; l'Association canadienne du droit de l'environnement; la Fondation Greenpeace; le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés; le docteur Peter McCart, biologiste; le révérend Peter Hamel de l'Église anglicane du Canada; la SPEC de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire la Society for Pollution and Environmental Control; la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, représentant tous les travailleurs de la Colombie-Britannique; le Conseil du Nord; l'Église luthérienne d'Amérique; la Conférence des Églises unies de la Colombie-Britannique; le Conseil du travail de la ville et du district de Kitimat-Terrace; le Conseil des métiers de la construction de l'île de Vancouver; la Coalition canadienne pour la responsabilité en matière nucléaire; le Conseil tribal des Gitksan-Carrier; le diocèse d'Edmonton de l'Église anglicane; le diocèse de Huron; l'Association médicale de la Colombie-Britannique; sans parler des pétitions envoyées par chacune des provinces et les deux territoires.

Ce n'est là qu'un échantillon des organismes qui sont mécontents de voir le gouvernement se montrer réticent chaque fois que je tente d'obtenir légitimement des documents. J'ai obtenu tout récemment, grâce à la motion n^o 106 qu'on me fournisse une série de documents dont on avait soigneusement expurgé tout ce qu'ils pouvaient contenir de compromettant: il manquait des passages ou même des parties entières, quand ce n'était pas des documents entiers. Il s'agissait des ébauches de règlements échangées entre Amax et les avocats du gouvernement lorsque ces derniers préparaient une réglementation.

● (1530)

Voici quelques exemples de ce qui a été publié à ce sujet. En décembre 1980, on pouvait lire dans le *Canadian Churchman*:

L'Archevêque Scott a écrit au premier ministre du Canada pour lui dire qu'il était très mécontent de ne pas avoir reçu de réponse à sa lettre informant le gouvernement de la résolution du grand synode au sujet d'Amax: «Nos inquiétudes à l'égard de ce projet sont encore plus vives et l'évolution de la situation nous confirme la nécessité d'agir de toute urgence. Même si Amax et le gouvernement continuent à prétendre que le projet minier de Kitsault ne présente aucune menace sérieuse pour l'environnement, les chercheurs et les citoyens sont de plus en plus nombreux à penser le contraire», a-t-il déclaré.

Le *Globe and Mail* du 18 juillet 1981 publiait le point de vue de l'Association médicale de la Colombie-Britannique. Voici:

Lors de son assemblée générale, l'Association médicale de la Colombie-Britannique, représentant 4,000 médecins, a adopté à l'unanimité une motion soulignant la nécessité de mener une enquête à ce sujet, et cette même motion a été adoptée à la quasi-unanimité à l'assemblée annuelle de mai.